



Institution régionale de contrôle externe des finances publiques

Nom de l'institution	Chambre régionale des comptes de Bretagne
Site internet	https://www.ccomptes.fr/fr/crc-bretagne
Adresse postale	3, rue Robert d'Arbrissel – CS 64231 – 35042 RENNES CEDEX
Courrier électronique	www.ccomptes.fr
Téléphone	33 02 99 59 72 72
Statut de l'institution	Service de l'Etat
Compétences de contrôle	<p>a. Le jugement des comptes</p> <p>La CRCB juge en première instance les comptes des organismes de son ressort (collectivités territoriales, établissements publics locaux, certains établissements publics nationaux, notamment de santé). La CRCB s'assure de la régularité des comptes et du bon accomplissement par les comptables publics des tâches qui leur incombent. Ceux-ci peuvent voir leur responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par le juge des comptes. Les contrôles aboutissent à des jugements. La CRCB, lorsqu'elle constate que des personnes se sont immiscées irrégulièrement dans le maniement de deniers publics, peut les déclarer comptables de fait et les contraindre à produire un compte, qui sera jugé dans les mêmes conditions qu'un compte établi par un comptable titulaire.</p> <p>b. Le contrôle des comptes et de la gestion</p> <p>La CRCB examine la gestion des collectivités publiques de son ressort (collectivités territoriales, établissements publics, établissements sociaux et médico-sociaux et des établissements de santé privés) ou de celles pour lesquelles elle a reçu délégation de la Cour des comptes (établissements publics de santé, universités, chambres consulaires, par exemple). Elle peut également vérifier la gestion de leurs satellites de droit privé (sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, associations aidées au-delà de 1 500 € de contribution financière).</p>

	<p>Conformément au code des juridictions financières, le contrôle des comptes et de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant.</p> <p>c. Le contrôle des actes budgétaires</p> <p>Sur saisine du préfet, la CRCB participe aux procédures de contrôle des actes budgétaires des collectivités territoriales. Pour ce faire, elle propose au préfet les solutions à mettre en œuvre lorsqu'un budget n'est pas voté dans les délais prescrits par la loi ou lorsqu'il est voté en déséquilibre, en l'absence d'inscription au budget d'une dépense obligatoire ou encore lorsqu'un compte administratif est rejeté ou fortement déficitaire.</p>
Organisation interne	1 présidence, 3 sections, 1 ministère public, 13 binômes de contrôle, 1 cellule de vérification accélérée, 1 secrétariat général, 1 centre de documentation, 1 service des archives.
Personnel	53 agents dont 1 présidente, 3 présidents de section, 1 procureur financier, 19 magistrats, 19 vérificateurs, 15 personnels administratifs.
Budget total 2018	206 952 euros
Président	Sophie Bergogne

Région

Nom de la région	Région Bretagne
Site internet officiel	https : www.bretagne.bzh
Capitale	Rennes
Superficie de la région	34 022 km ²
Population	3,273 millions
Niveaux d'administrations inférieurs	4 départements, 2 métropoles (Rennes, Brest) – 14 communautés d'agglomération – 43 communautés de communes
Budget 2018 de la région	1,538 millions d'euros
Dettes	993 millions d'euros